

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 18328 Numéro SIREN : 534 403 829 Nom ou dénomination : 3E CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2019 sous le numéro de dépôt 26252

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 17-04-2019

N° DE DEPOT : 026252

N° GESTION : 2011B18328

N° SIREN : 534403829

DENOMINATION : 3E CONSEIL

ADRESSE : 34 rue de Douai 75009 Paris

MILLESIME : 2012

3E CONSEIL
11 AVENUE MOZART

75016 PARIS 16

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/09/2011 au 30/09/2012

Activité principale de l'entreprise : CONSEIL

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

Fait à PARIS
Le

FABRY DAVID

EXPERTISE & PERFORMANCE
46 RUE CARDINET

75017 PARIS
0153847777

3E CONSEIL

11 AVENUE MOZART

75016 PARIS 16

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

EXPERTISE & PERFORMANCE

46 RUE CARDINET

75017 PARIS

0153847777

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2012 13			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	11 547	3 265	8 282		8 282	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL II	11 547	3 265	8 282		8 282	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	1 722		1 722		1 722	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	32 729		32 729		32 729	
	Charges constatées d'avance (3)	328		328		328	
	TOTAL III	34 779		34 779		34 779	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	46 326	3 265	43 061		43 061	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2012 13	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000		5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	12 177		12 177	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	17 177		17 177	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 508		10 508	
	Dettes fiscales et sociales	13 825		13 825	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 551		1 551	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	25 884		25 884	
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		43 061		43 061	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

25 884

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2012 13			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	77 968	5 985	83 953		83 953	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	77 968	5 985	83 953		83 953	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			92		92	
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			84 044		84 044	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			142		142	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			64 512		64 512	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 265		3 265	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			67 919		67 919	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			16 125		16 125	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2012 13		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
					Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	16				16	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	16				16	
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	16				16	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	16 141				16 141	
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 543				1 543	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII	1 543				1 543	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 543				1 543	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 421				2 421	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	84 060				84 060	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	71 883				71 883	
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	12 177				12 177	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			10 629
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			918
TOTAL			11 547
TOTAL GENERAL			11 547

ANNEXE

Exercice du 01/09/2011 au 30/09/2012

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			10 629	10 629
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			918	918
TOTAL			11 547	11 547
TOTAL GENERAL			11 547	11 547

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		2 961		2 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		304		304
TOTAL		3 265		3 265
TOTAL GENERAL		3 265		3 265

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	2 961				
Matériel de bureau informatique mobilier	304				
TOTAL	3 265				
TOTAL GENERAL	3 265				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	1 722	1 722	
Charges constatées d'avance	328	328	
TOTAL	2 050	2 050	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 508	10 508		
Impôts sur les bénéfices	2 421	2 421		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 404	11 404		
Autres dettes	1 551	1 551		
TOTAL	25 884	25 884		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

3E CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 11 avenue Mozart - 75016 PARIS
Siret 534 403 829 00011 - APE 70.22 Z

RAPPORT DE GESTION APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

Le soussigné Monsieur Guillaume GILLES, associé unique et Président de la société 3E CONSEIL, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2012, l'activité de la Société a été la suivante : création de la société, mise en place et développement de l'activité.

- Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012 sont les suivants : continuation et développement de l'activité.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 septembre 2012, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 83.953 €.

Le montant des traitements et salaires est nul.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est nul.

L'effectif salarié moyen est nul.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 67.919 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 16.125 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 16 € des produits et frais financiers, il s'établit à 16.141 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 1.543 €,
- de l'impôt sur les sociétés de 2.421 €,

L'exercice clos le 30 septembre 2012 se traduit par un bénéfice net de 12.177 €.

66

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 12.177 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	12.177 €
Au compte « Réserve légale »	500 €
Qui s'élèvera alors à 500 €	
Dividendes mis en distribution	11.677 €
Total réparti	12.177 €

Compte tenu de l'affectation des résultats, les capitaux propres de la société sont de 5.500 €.

Le dividende unitaire est donc de 2,34 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- Conventions

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

- Rémunération du Président

Nous proposons aussi de fixer la rémunération du Président.



Guillaume GILLES
Président

3E CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 11 avenue Mozart - 75016 PARIS
Siret 534 403 829 00011 - APE 70.22 Z

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

En application des articles L 223-19 du Code de commerce et R 223-17 du Code de commerce, nous vous indiquons, en notre qualité de président de la société, qu'il n'a été conclu, au cours de l'exercice écoulé, aucune convention nouvelle visée audit article.



Guillaume GILLES
Président

3E CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 11 avenue Mozart - 75016 PARIS
Siret 534 403 829 00011 - APE 70.22 Z

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2013

L'an deux mil treize,
Le trente et un mars,
À quinze heures,
Au siège social 11 avenue Mozart - 75016 PARIS.

Le soussigné, Monsieur Guillaume GILLES, associé unique et Président de la société 3E CONSEIL, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5.000 €, divisé en 5.000 parts de 1 € chacune,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Guillaume GILLES, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2012, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé décide d'affecter le bénéfice de 12.177 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12.177 €
Au compte « Réserve légale »	500 €
Qui s'élèvera alors à 500 €	
Dividendes mis en distribution	11.677 €
Total réparti	12.177 €

Q

Compte tenu de l'affectation des résultats, les capitaux propres de la société sont de 5.500 €.

Le dividende unitaire est donc de 2,34 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'associé unique reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique confirme qu'il n'a pas été rémunéré en tant que Président au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

L'associé unique décide qu'il ne sera pas rémunéré en tant que Président au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

L'associé unique, Président, peut prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat social.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droits.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Guillaume GILLES
Président - Associé unique

3E CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 11 avenue Mozart - 75016 PARIS
Siret 534 403 829 00011 - APE 70.22 Z

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2013 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé décide d'affecter le bénéfice de 12.177 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12.177 €
Au compte « Réserve légale »	500 €
Qui s'élèvera alors à 500 €	
Dividendes mis en distribution	11.677 €
Total réparti	12.177 €

Compte tenu de l'affectation des résultats, les capitaux propres de la société sont de 5.500 €.

Le dividende unitaire est donc de 2,34 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'associé unique reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Certifié conforme
Guillaume GILLES
Président - Associé unique

